



## facture suite à mal façon

Par **Jacotte33**, le **08/02/2010** à **09:27**

Bonjour,

J'ai fait faire une construction en 2003 pour laquelle j'ai engagé un maître d'œuvre. Une installation électrique fonctionne mal. Le maître d'œuvre demande à l'électricien de faire le nécessaire, en 2004, 2005, 2006 et 2007 (je ne suis dans cette demeure que l'été) et ça ne marche toujours pas plus de 3 semaines. En 2008, l'électricien prend sa retraite. En 2009, je fais appel encore au maître d'œuvre et celui ci m'envoie un autre électricien.

Ce nouvel électricien m'envoie une facture. Est-ce à moi à payer ou au maître d'œuvre?

Merci d'avance pour votre réponse.  
JRP

Par **COULOMBEL**, le **12/02/2010** à **08:12**

Bonjour !

....Achat du bien en 2003 + 10 ans = 2013.

..La garantie décennale ( assurance dommage-ouvrage ) est toujours applicable.....

...l'électricien qui est intervenu aurait du être informé qu'il exerçait les réparations sur un bâtiment, toujours couvert par une garantie décennale .....

....la facture aurait du être envoyée au maitre d'oeuvre quitte à ce dernier a rechercher la responsabilité ,sur une autre personne.

..Il ya une malfaçon, qui se poursuivra .....

et si vous vendez sans faire connaitre cette malfaçon, cela deviendra des vices cachés....., qui se retourneront contre le vendeur.